

Val-David offre à nouveau une aide financière pour l'achat de couches lavables et pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit

Val-David 12 avril 2023 - Dans un souci environnemental, lors de la séance du 11 avril dernier, la Municipalité de Val-David a adopté son programme d'aide financière 2023 pour l'achat de couches lavables ainsi que son programme de subvention pour le remplacement de toilettes standards par des toilettes à faible débit.



L'an dernier, plus de 7 citoyens ont bénéficiés du programme pour les couches lavables et plus de 13 citoyens ont reçu une subvention pour un remplacement total de 18 toilettes standards pour des modèles plus écologiques.

Le **programme d'aide financière pour les couches lavables** permet aux personnes qui en font l'achat pour elles-mêmes ou pour une personne à charge, de bénéficier d'un retour de 50 % de leur facture dans la mesure où le montant alloué ne dépasse pas la somme maximale de 100 \$ pour un ou plusieurs achats. Ce programme prendra fin le 31 décembre 2023 ou lorsque le montant total des aides financières accordées atteindra la somme de 1 000 \$.

Saviez-vous qu'un enfant utilisera entre 5 000 et 7 000 couches avant l'apprentissage de la propreté? Ce programme représente une solution économique et écologique, permettant de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement.

Quant au **programme de subvention pour le remplacement des toilettes standards pour des toilettes à faibles débit**, il offre aux contribuables répondant aux critères d'admissibilité, un remboursement de 100 \$ pour chaque toilette à faible débit certifié installée. Un maximum de deux (2) toilettes par bâtiment est admissible.

Critères d'admissibilité :

- Remplacer une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit certifié Water sense
- Avoir fait les travaux entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre 2023
- Remplacer la ou les toilettes dans un bâtiment résidentiel unifamilial ou multifamilial ou autre que résidentiel
- Être desservi par le réseau d'égout sanitaire ou le réseau d'aqueduc municipal
- Être propriétaire du bâtiment, car la demande doit être faite et signée par celui-ci
- Fournir tous les documents exigés

Ce programme contribue à réduire à long terme la consommation en eau potable, le volume et le coût de traitement des eaux usées tout en souscrivant à la stratégie d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec. Les contribuables sont invités à consulter l'information et les formulaires concernant ces deux (2) programmes sur le site valdavid.com sous l'onglet : Services aux citoyens/Programmes et aide financière.

Municipalité du Village de Val-David
Service des communications
communications@valdavid.com
819 324-5678, poste 4249